

226C0891  
FR0010588079-FS0556

23 juin 2026

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**FREY**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 juin 2026, la société civile immobilière Capimmo<sup>1</sup> (36 rue de Naples 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 juin 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FREY et détenir 1 589 352 actions FREY représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions FREY hors marché<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> PRAEMIA REIM France est le gérant discrétionnaire de la SCI Capimmo. Par ailleurs, la société Capimmo est détenue à plus de 25% par la société Survavenir, filiale d'assurance, détenue à 100% par le Crédit Mutuel Arkéa, banque coopérative et territorial.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 32 250 098 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment communiqué de presse de la société FREY en date du 22 juin 2026.